

PROCOLE SANITAIRE COVID-19
POUR FOYERS ET SALLES COMMUNALES
(AVEC RESTAURATION)

Les COVID-19 survivent quelques heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à six jours en milieu humide. Leurs transmissions se font essentiellement par projection de gouttelettes en parlant, en toussant, en éternuant. Mais elles se font également par contact des mains souillées portées au visage.

Aussi, afin de limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, un nettoyage / désinfection plus fréquent des surfaces en contact avec les mains devra être intensifiés et quotidien ainsi que le respect des gestes barrières, afin de réduire les risques de contamination.

Entretien des locaux ; (produits fournis par vos soins)

1) Salles – Couloir - Cuisine ;

- Ouvertures des fenêtres pour augmenter la circulation de l'air des locaux utilisés,
- Nettoyage et désinfection des sols avec un produit détergent,
- Désinfection des portes et poignées de porte, des barres anti-paniques,
- Désinfection des poignées de fenêtres, des interrupteurs et prises muraux,
- Désinfection des surfaces des tables, chaises, bancs, bar, porte manteaux (*s'il y a lieu*),

2) Sanitaires - Cuisine ; (en plus des prescriptions du 1^{er} paragraphe)

- Désinfection des lavabos, cuvettes de toilettes, urinoirs,
- Désinfection des poussoirs urinoirs, robinetterie,
- Désinfection des éviers, appareils ménager, vaisselles,
- Désinfection des distributeurs d'essuie-mains,
- Désinfection des poubelles,
- Gérer les déchets à jeter dans un sac fermé puis jetez le dans la benne situé à l'extérieur des locaux.

Règles d'hygiène ;

- Respectez les gestes barrières (*tousser dans le creux du coude, dans un mouchoir en papier jetable*),
- Evitez les contacts directs avec le public (*ne pas se serrer les mains ni d'accolades, pas d'embrassade pour se saluer*),
- Respectez une distanciation d'au moins un mètre,
- Portez et faite porter un masque,
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon,
- Se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique (*fourni par vos soins*).

Fait à Saint-Avold le 24 septembre 2020

Le Maire ;



R. STEINER

L'organisateur M. / Mme